



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS

18 février 2026

N°01/2026

Le 18 février 2026, le Conseil Municipal d'Unias s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPORT Yves, Maire d'Unias, dûment convoqués le 12 février 2026.

Présents : Yves DUPORT, Marc MARLEF, Cyrielle GOUNY, Martine GUICHARDET, Christophe ROME et Patrick RAIMOND

Absents excusés : Joseph BRANCATO (pouvoir à Christophe ROME), Christophe RIOCREUX et Julien VEY

<u>NBRE DE CONSEILLERS</u>	en exercice :	09
	présents :	05
	votants :	06

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203150-20260218-DEL012026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Date convocation : 12 février 2026

Secrétaire de séance : Cyrielle GOUNY

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de UNIAS ;

Vu le CFU 2025 de la commune de UNIAS ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Marc MARLEF ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	210 518.96	294 235.00	504 753.96
	Recettes réalisées	168 149.95	309 841.55	477 991.50
	Restes à réaliser	0	0	0
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	163 775.13	401 332.66	565 107.79
	Dépenses réalisées	159 423.46	263 000.28	422 423.74
	Restes à réaliser	0	0	0
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	8 726.49	46 841.27	55 567.76
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-46 743.83	107 097.66	60 353.83
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-38 017.34	153 938.93	115 921.59
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0	0	0
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-38 017.34	153 938.93	115 921.59

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de UNIAS

- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

A UNIAS
Certifie exécutoire
Le 18 février 2026

Le Maire,
Yves DUPORT



La secrétaire de séance
Cyrielle GOUNY